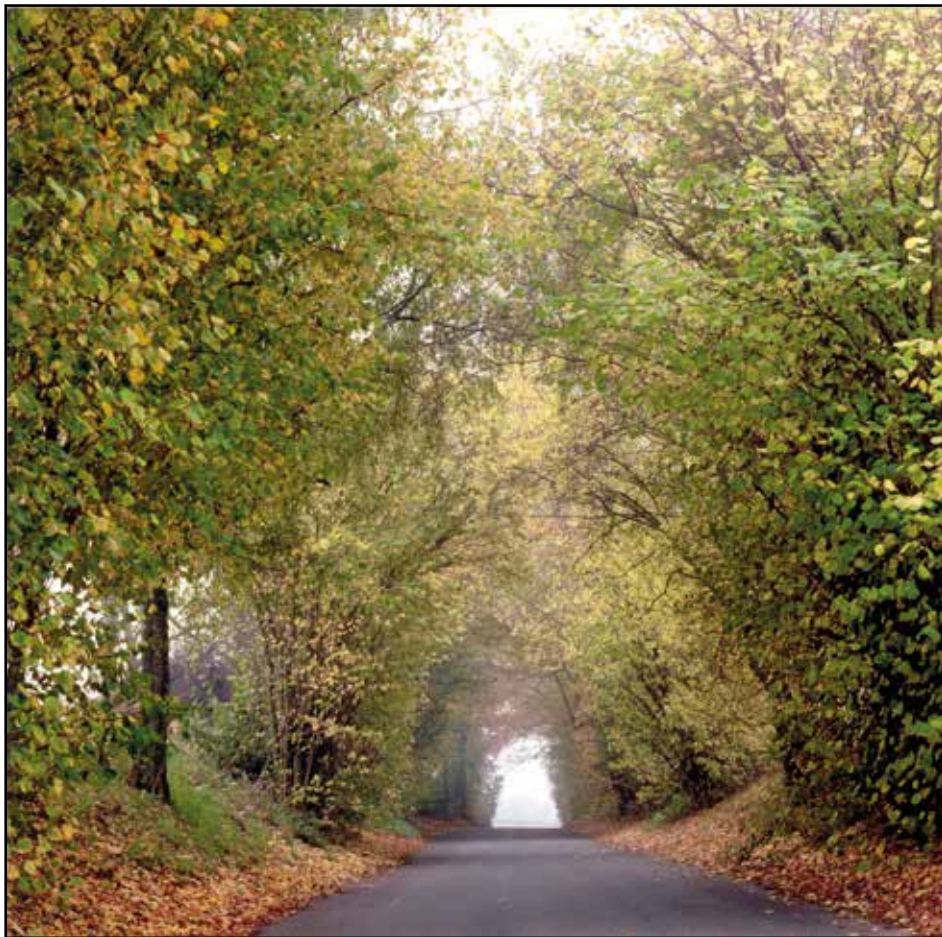


Commune de GIVISIEZ



**Message d'automne du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale
du 14 décembre 2016**

Photo de couverture : Noël Aeby

Photos pages 3 et 25 : Xavier Brancato

Photo pages 4 : image de synthèse du projet MOVARCO (SAPCO)

Photo page 30 : aimablement transmise par la famille

Photos pages 37 et 39 : Emile Harder

Dessins : Pécub

Sommaire

Convocation de l'Assemblée communale du 14 décembre 2016.....	2
Message de la Syndique.....	3
Modernisation de la gare de Givisiez : présentation du projet de passerelle et des mesures d'accompagnement.....	5
Récapitulation du budget de fonctionnement 2017.....	6
Commentaires sur le budget de fonctionnement 2017.....	8
Evolution des charges liées entre 2010 et 2017	14
Budget d'investissements 2017.....	16
Réfection de la place de jeux de Jubindus	17
Remplacement de l'éclairage public	18
Crédit d'étude lié à la modernisation de la gare de Givisiez (passerelle)	19
Planification financière de fonctionnement 2017-2021	20
Désignation de l'organe de révision pour la période 2016-2018	22
Modification des statuts de l'ACoPol	23
Modification des statuts de Coriolis Infrastructures	24
Election d'un/-e Conseiller/-ère d'Agglomération.....	24
Du changement au Conseil communal	25
Enquête sur les besoins en places d'accueil préscolaire et extrascolaire.....	27
Cartes journalières CFF : nouveau prix de vente.....	28
Subventionnement des titres de transports	29
In Memoriam.....	30
Nouveau local de vote dès 2017.....	32
Horaires de l'administration et de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année.....	33
Bienvenue à <i>La Maison des Artistes</i>	34
<i>Dans le rétroviseur</i>	35
70ème anniversaire de l'Amicale des sapeurs-pompiers.....	36
Vie sportive, culturelle et sociale :.....	
Aide aux proches : offre de la Croix-Rouge fribourgeoise	41
Pro Senectute cherche des bénévoles	42
Lire et Ecrire.....	43
Service de déclaration d'impôt de Pro Senectute	44
Où s'inscrire au chômage ?.....	45
Invitation à la Crèche vivante du Manoir	46

Convocation à l'Assemblée communale du 14 décembre 2016

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mercredi 14 décembre 2016 à 20 h au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23.5.2016 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Modernisation de la gare de Givisiez : présentation du projet de passerelle et des mesures d'accompagnement
3. Budget de fonctionnement 2017
4. Budget d'investissements 2017 :
 - 4.1 Réfection de la place de jeux de Jubindus
 - 4.2 Remplacement de l'éclairage public
 - 4.3 Crédit d'étude lié à la modernisation de la gare de Givisiez (passerelle)
5. Désignation de l'organe de révision pour 2016-2018
6. Election d'un/-e Conseiller/-ère d'Agglomération
7. Modification des statuts de l'ACoPol
8. Modification des statuts de Coriolis Infrastructures
9. Divers

*Au nom du Conseil communal
La Syndique : Suzanne Schwegler
La Secrétaire : Ariane Menoud*

Message de la Syndique

La gestion d'une Commune est trépidante, voire passionnante. Elle génère de nombreuses satisfactions et quelques surprises aussi. L'engagement consenti par les élus communaux est conséquent. Parfois cet engagement dépasse la conception qu'ils s'en sont faite en passant le seuil de la Maison communale. Ils doivent alors mettre des priorités, parfois au détriment de leurs occupations privées. Quand bien même la somme



des engagements consentis n'est pas visible, elle permet à la Commune de fonctionner à la satisfaction de sa population, et c'est tant mieux... Les Elus communaux en sont bien conscients : le défi qui les attend durant la législature est complexe ! Mais ils sont également conscients que les succès remportés, chacun selon sa propre valeur, constituent la plus belle récompense qu'il soit !

Depuis plusieurs mois le Conseil communal élu le 28 février dernier accorde toute son attention à la gestion de dossiers très importants pour le développement économique et social de Givisiez. L'importance de ces dossiers ne porte pas seulement sur la capacité d'en mesurer les coûts déjà aujourd'hui, – des coûts qui se chiffrent par millions il est vrai –, mais elle consiste également à en étudier avec soin les tenants et les aboutissants afin de savoir ce qui peut, réellement et sereinement, contribuer au développement harmonieux et raisonné de la Commune. Le chantier gigantesque du Centre d'entretien et de maintenance des tpf, sur le site du Vieux-Canal, redessinera à terme la configuration de ce secteur à haute densité industrielle et voisin du futur Pont du Tiguellet. La modernisation de la gare de Givisiez et le développement voulu par les tpf dans le secteur des Taconnets agitent à bon escient les esprits créateurs et promet, là aussi, un développement réjouissant du secteur, tant

au niveau de la population que des places de travail. Ces projets d'envergure côtoient d'autres projets tout aussi importants pour l'avenir de la Commune : le projet Chanteclair prévoyant des appartements pour personnes à mobilité réduite, le développement du parc des sports de Chandolan, la réalisation d'une ferme urbaine dans le futur secteur de Corberayes et de La Chassotte, le développement du complexe immobilier de l'Escale, l'agrandissement de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), pour n'en citer que quelques-uns... La couverture de l'A12 se dessine enfin, mais à un horizon encore lointain. Ardemment souhaitée par les Exécutifs des trois communes concernées, elle influencera grandement les affectations à promouvoir et les décisions à prendre dans ce secteur hautement stratégique.

En tant que site stratégique, Givisiez occupe une position phare au sein de l'Agglomération de Fribourg. L'obligation de respecter certains engagements impose au Conseil communal ce cuisant rappel : les mesures opérationnelles du PA3 engendrent un coût très élevé qu'il faudra honorer le moment venu et qui s'élève à quelque 20 mio (sans les frais relatifs à la couverture de l'A12...) pour les années à venir. Le citoyen l'aura compris : une gestion toujours plus réfléchie et raisonnable des deniers publics s'impose !

L'Exécutif s'est donc astreint, pour l'exercice financier 2017, à élaborer non pas un plan d'austérité mais un budget « minceur » tenant compte des impératifs du moment. Reconnaisant de la contribution financière consentie par ses administrés, il s'engage à mener une politique financière respectueuse des attentes de sa population et des entreprises actives sur son territoire. Mais il ne sert à rien d'enjoliver la situation. Ces engagements financiers destinés à assurer les nombreuses réalisations urbanistiques de ces prochaines années vont mettre en péril notre stabilité financière. Les rentrées fiscales s'amenuisent, les dépenses liées nous

Message de la Syndique (suite)

mettent devant le fait accompli : élaborer un plan financier sur cinq ans demande une réflexion visionnaire et une volonté de respecter les engagements liés au développement et à la gestion de la Commune.



L'évolution de la Commune est à l'image de ce nouveau voisinage, étonnant s'il en est, que l'on peut découvrir depuis quelques mois au giratoire Glasson : la cohabitation, heureuse et surprenante, entre la légèreté de l'œuvre *Hommage au Cercle*, du sculpteur Hans Schöpfer, et l'imposante réalisation architecturale et urbanistique du complexe Movarco. Ce dernier va, sans nul doute, s'imposer comme une référence de développement harmonieux et visionnaire, tout en imprégnant sa volonté de participer activement à l'avenir du bâti du centre économique de Givisiez.

Cet automne 2016 apporte également son lot de changements dans le paysage politique cantonal. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les résultats du second tour de l'élection des membres du Conseil d'Etat s'annoncent incertains. Toute élection suscite à chaque fois cette interrogation : quelle peut être l'importance d'un renouveau âprement souhaité ou d'une stabilité raisonnablement attendue ? Le premier est porteur d'espoir, la seconde est gage de sagesse grâce au maintien des expériences personnelles acquises.

Déjà bien engagé sur le chemin de la législature 2016 – 2021, le Conseil communal tient à remercier chacun et chacune de la confiance dont il bénéficie. Il s'engage à privilégier la communication, élément primordial permettant une saine gestion des affaires communales et garantissant une indéniable qualité aux contacts humains. Etre à l'écoute de vous tous pour répondre à vos attentes, voilà le défi que s'est lancé l'Exécutif de Givisiez, aidé en cela par une équipe administrative performante et compétente.

Belle fin d'année 2016, joyeuses Fêtes et bonnes perspectives pour l'année nouvelle !

*Suzanne Schwegler
Syndique*

Modernisation de la gare de Givisiez

Présentation du projet de passerelle et des mesures d'accompagnement

A l'heure d'éditer le présent Message, le Conseil communal ne dispose pas encore de toutes les informations nécessaires et utiles pour la présentation du dossier «Modernisation de la gare de Givisiez : présentation du projet de passerelle et des mesures d'accompagnement», les récents résultats du MEP des Taconnets (projet de développement prévu par les TPF sur l'ancien emplacement des dépôts à la route des Taconnets) ayant apportés des adaptations substantielles qui influencent le projet initial.

Des informations complémentaires et précises seront disponibles lors de la présentation publique à laquelle la population de Givisiez est d'ores et déjà cordialement invitée

**lundi 5 décembre 2016, à 19h30,
au Rural à Givisiez**

et au cours de laquelle seront présentés

- le projet de Modernisation de la gare et ses aménagements
- les résultats du MEP des Taconnets

Une invitation à cette présentation publique a été adressée à la population de Givisiez par l'envoi d'un flyer tout ménage.



*Illustration sous réserve
d'adaptations*

Concernant le projet de passerelle dans le cadre de la Modernisation de la gare de Givisiez, des informations pourront être consultées et téléchargées sur le site internet

www.givisiez.ch, dans la rubrique Quoi de neuf ?, à partir du 8 décembre 2016. Elles sont également disponibles à l'administration communale.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2017

Budget 2017

		Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	1 606 145.00	246 400.00
1	ORDRE PUBLIC	439 555.00	7 000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3 672 900.00	129 650.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	556 215.00	26 500.00
4	SANTE	1 129 355.00	22 500.00
5	AFFAIRES SOCIALES	2 087 020.00	14 250.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1 375 525.00	175 250.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 288 566.00	2 114 296.00
8	ECONOMIE	54 250.00	
9	IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	3 351 300.00	13 351 830.00
TOTAUX DE FONCTIONNEMENT		16 560 831.00	16 087 676.00
Excédents charges/produits fonctionnement		-2.94%	473 155.00



Budget 2016**Comptes 2015**

Charges**Produits****Charges****Produits**

1 656 995.00	236 100.00	1 778 739.90	273 490.90
412 680.00	20 600.00	363 058.90	9 998.10
3 618 810.00	132 450.00	3 688 024.80	111 933.00
559 915.00	26 500.00	553 874.45	24 251.55
1 129 760.00	27 250.00	1 182 730.10	20 079.15
1 978 375.00	15 235.00	1 956 450.80	20 476.40
1 470 775.00	158 950.00	1 538 773.65	232 177.00
2 316 170.00	2 170 485.00	2 049 547.70	1 857 977.20
57 755.00		61 491.20	14 588.00
4 288 500.00	14 805 420.00	3 913 569.91	14 538 006.93

17 489 735.00**17 592 990.00**

17 086 261.41**17 102 978.23**

103 255.00**0.59%****16 716.82****0.10%**

Commentaires sur le budget de fonctionnement 2017

PREAMBULE

L'estimation fiscale de 2017 est basée sur les taxations d'impôts 2014 aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales, et ajustée selon les directives du Service cantonal des contributions. Cependant, elle tient compte également de l'évolution de la population et des analyses internes des données en relation avec les contribuables de notre Commune. Ces dernières nous contraignent à la plus grande prudence quant à l'estimation des recettes fiscales.

Les dépenses liées nettes (CHF 5'278'300) résultant des dépenses fédérales et cantonales enregistrent une augmentation de CHF 53'625 en regard du budget 2016.

En outre, les charges nettes liées à la région sont budgétisées à CHF 3'511'831 et accusent une augmentation de CHF 160'811 par rapport à 2016.

L'intégralité du budget 2017 ne figure pas dans le présent message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site internet www.givisiez.ch. Il est également disponible à l'administration communale.

Nous vous donnons ci-après les commentaires sur les principales fluctuations par dicastère.

Administration

	BUDGET 2017	BUDGET 2016	COMPTES 2015
01 Assemblée, Conseil, Commissions	- CHF 280'750	- CHF 307'500	- CHF 364'340.40

Globalement, les charges du Conseil communal sont prévues à la baisse par rapport à la prévision 2016 (- CHF 22'000) ainsi qu'en regard des comptes 2015 (- CHF 60'769). La diminution du nombre de conseillers à sept depuis la mi-avril 2016 en est la principale cause.

Les élections communales et cantonales ayant eu lieu en 2016, la rémunération des scrutateurs est moins élevée pour 2017 (- CHF 3'500).

02 Administration générale	- CHF 1'078'995	- CHF 1'113'395	- CHF 1'140'908.60
-----------------------------------	------------------------	------------------------	---------------------------

Les salaires du personnel communal sont stables et n'ont pas été indexés au coût de la vie, vu la faible variation de l'indice.

Les frais relatifs à la maintenance et au renouvellement informatique subissent une légère baisse de CHF 7'000 en regard du budget 2016. Pour l'instant, aucun nouveau projet de développement n'a été prévu.

Les encaissements des émoluments auprès des citoyens pour les documents tels qu'attestation de domicile ont été évalué à CHF 16'000 sur la base des demandes faites par les citoyens en 2016, soit une augmentation de CHF 2'000 par rapport à 2016.

Ordre public

BUDGET
2017

BUDGET
2016

COMPTES
2015

11 Police

- CHF 132'200

- CHF 128'150

- CHF 122'951.90

Notre participation au financement de la police intercommunale augmente de CHF 4'550 en regard du budget 2016 et s'élève ainsi à CHF 127'700, à laquelle s'ajoute CHF 4'500 pour les interventions de la pol route des sapeurs pompiers lors de manifestations.

12 Justice

- CHF 107'500

- CHF 54'950

- CHF 46'869.10

L'Association pour le Service des curatelles de la Sonnaz (SOCS), qui remplacera le Service des curatelles de la Sonnaz, débutera son activité le 1er janvier 2017. Notre participation 2017 à ce service augmente de CHF 52'550 par rapport à 2016. L'aménagement des nouveaux bureaux, un loyer plus élevé ainsi que l'engagement de collaborateurs supplémentaires en sont les causes principales.

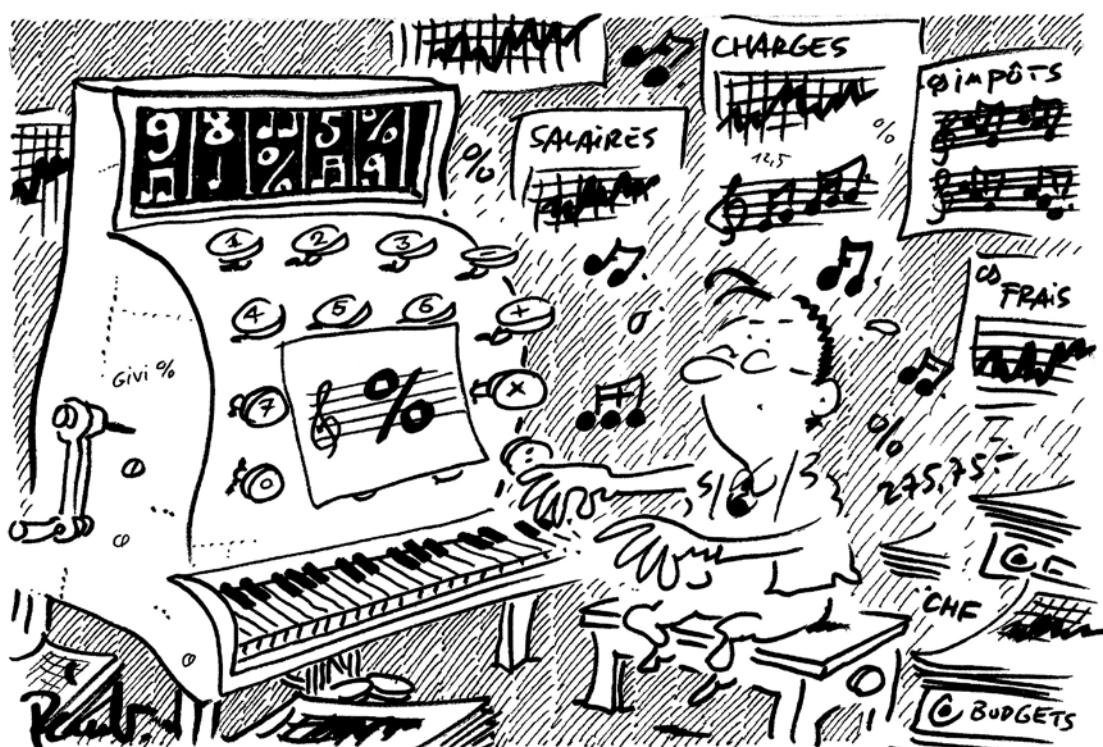
14 Police du feu

- CHF 169'335

- CHF 185'725

- CHF 158'524.20

La défense incendie de notre Commune nécessite des dépenses pour CHF 169'335, soit CHF 16'390 de moins qu'en 2016. De nouveaux équipements ayant été acquis en 2016, il s'agit dès lors des frais courants de notre service des pompiers.



Commentaires sur le budget de fonctionnement 2017 (suite)

Enseignement et formation	BUDGET 2017	BUDGET 2016	COMPTES 2015
	- CHF 3'543'250	- CHF 3'486'360	- CHF 3'576'091.80

20 Ecole enfantine - CHF 261'100 - CHF 325'300 - CHF 335'491.35

21 Cycle scolaire obligatoire - CHF 2'408'850 - CHF 2'296'195 - CHF 2'351'506.70

Les frais de l'école enfantine sont en baisse par rapport à 2016 de CHF 64'200, mais il n'en va pas de même pour les charges cantonales liées à l'école primaire et au cycle d'orientation. Ces deux postes réunis représentent une augmentation de CHF 133'105 en regard du budget 2016.

Les coûts en lien avec l'administration scolaire, les écoles spécialisées ainsi que la formation professionnelle restent stables.

Culture, sports et loisirs	BUDGET 2017	BUDGET 2016	COMPTES 2015
30 Culture	- CHF 362'115	- CHF 348'415	- CHF 358'403.30

Les frais liés à la culture subissent une hausse de CHF 13'700, due principalement à l'augmentation de la fréquentation de citoyens au conservatoire de Fribourg. A lui seul, ce poste s'élève à CHF 90'000, soit CHF 22'000 de plus qu'en 2016.

34 Sports - CHF 113'600 - CHF 130'900 - CHF 115'857.05

Notre contribution aux sociétés sportives diminue légèrement en regard du budget 2016 mais reste en ligne avec les coûts réels de 2015.

35 Loisirs - CHF 54'000 - CHF 51'600 - CHF 50'262.55

Ce poste comprend notamment les camps scolaires des enfants, déduction faite des participations des parents et des subventions Pro Juventute et Jeunesse & Sport.

Santé

BUDGET	BUDGET	COMPTES
2017	2016	2015
- CHF 1'106'855	- CHF 1'102'510	- CHF 1'162'650.95

L'évolution des charges de la santé résulte notamment de la variation démographique. Notre participation au Service des Ambulances de la Sarine diminue de CHF 6'410 en regard du budget 2016. Cependant, les frais des homes augmentent de CHF 11'960 par rapport à 2016.

Affaires sociales

BUDGET	BUDGET	COMPTES
2017	2016	2015
- CHF 2'072'770	- CHF 1'963'140	- CHF 1'935'974.40

Les dépenses de ce chapitre subissent une importante augmentation de CHF 109'630 en regard du budget 2016. Elle résulte principalement de notre participation au Service social de la Sonnaz qui augmente de CHF 62'460 par rapport à 2016.

Transports et communications

BUDGET	BUDGET	COMPTES
2017	2016	2015
62 Routes communales	- CHF 605'810	- CHF 656'460
65 Transports publics	- CHF 574'000	- CHF 588'824.05

Les sommes affectées au service édilitaire sont en baisse par rapport à 2016 notamment en raison d'une réorganisation au niveau du personnel. Nous prévoyons également une réduction des coûts de l'éclairage public ainsi que de l'entretien de nos routes, sans pour autant diminuer la qualité de vie de nos citoyens.

65 Transports publics

- CHF 574'000 - CHF 634'790 - CHF 588'824.05

Le prix des cartes journalières CFF sera revu à la hausse à partir du 1er janvier 2017. Il passera de CHF 35 à CHF 40 en raison de l'augmentation des coûts de la part des CFF.

Le subventionnement des abonnements CFF est également sujet à une modification à partir du 1er janvier 2017.

Ces deux points font l'objet d'explications détaillées dans le présent message.

Commentaires sur le budget de fonctionnement 2017 (suite)

Protection de l'environnement

	BUDGET 2017	BUDGET 2016	COMPTES 2015
70 Eau potable	- CHF 492'875	- CHF 492'325	- CHF 370'014.55
71 Eaux usées	- CHF 816'401	- CHF 797'000	- CHF 681'163.30

Les effets de l'introduction au 1er janvier 2016 de nos nouveaux règlements sur les eaux n'ont pas encore été analysés sur une année complète. Cette analyse sera faite avec la clôture des comptes 2016.

72 Ordures (taux de couverture 98,82%)	- CHF 8'870	- CHF 29'570	- CHF 40.90
--	--------------------	---------------------	--------------------

Les coûts liés à la déchetterie intercommunale ainsi qu'au ramassage des déchets ménagers et encombrants de la commune diminuent par rapport à 2016. Ceci résulte principalement du fait que la gestion de la déchetterie s'effectue en collaboration avec la commune de Granges-Paccot au prorata de la population. A noter que celle de Granges-Paccot a considérablement augmenté depuis 2015.

79 Aménagement du territoire	- CHF 113'700	- CHF 55'415	- CHF 97'245.65
-------------------------------------	----------------------	---------------------	------------------------

Ce dicastère comporte notamment les frais liés à la gestion des permis de construire ainsi que les honoraires de révision de nos plans d'aménagement locaux. Dans ce contexte, une nouvelle convention a été signée au printemps 2016 avec la Ville de Fribourg pour la gestion des permis de construire qui génère environ CHF 15'000 de coûts supplémentaires en regard du budget 2016. D'autre part, les autorisations de construire sont en baisse de CHF 47'000 par rapport à 2016. D'importantes autorisations de construire ponctuelles ont été délivrées en 2016 d'où cette différence.

Impôts, finances

	BUDGET 2017	BUDGET 2016	COMPTES 2015
90 Impôts	CHF 12'373'6500	CHF 12'829'950	CHF 13'008'639.92

Comme indiqué dans le préambule, le produit fiscal a été évalué selon les directives du Service cantonal des contributions ainsi que de l'évolution démographique et conjoncturelle de notre Commune. La variation en regard du budget 2016 s'élève à - CHF 475'000 pour les personnes physiques et à - CHF 53'000 pour les personnes morales.

93 Péréquation financière	- CHF 1'016'010	- CHF 1'060'760	- CHF 1'168'843
----------------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Ce chiffre représente les effets tangibles pour notre collectivité de la péréquation financière des ressources et des besoins. Toutefois, cette dernière a diminué de CHF 44'750 par rapport à 2016.

940 Finances	- CHF 892'725	- CHF 901'905	- CHF 586'633.95
---------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Le renouvellement de certains emprunts à des taux très concurrentiels et le remboursement partiel d'autres dettes nous permettent une économie sur les intérêts.

Immeubles

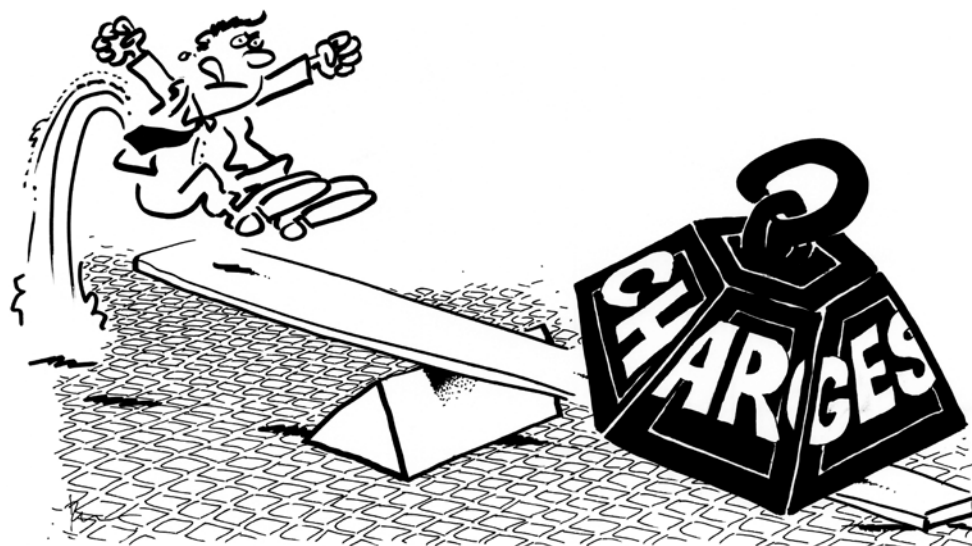
	BUDGET 2017	BUDGET 2016	COMPTES 2015
942 Immeubles	- CHF 428'435	- CHF 415'215	- CHF 357'133.35

L'ensemble des loyers du patrimoine communal, regroupés sous la rubrique « Immeubles », se monte à CHF 330'050, soit CHF 21'000 de moins en regard du budget 2016. La cause principale est le renouvellement de la convention qui lie le Skater Hockey Club de Givisiez à la Commune.

Evolution des charges liées

Désignation	Cptes apurés 2010	Cptes apurés 2011	Cptes apurés 2012
Population légale de réf. (Nbre habitants N-1)	2982	3010	3031
Nbre contribuables pers. physiques	2084	2071	2049
Charges brutes liées à l'Etat	4 961 962.85	5 844 325.75	5 850 081.50
Charges brutes liées à la Région	2 726 168.45	2 871 814.48	3 072 976.50
TOTAL CHARGES BRUTES LIEES	7 688 131.30	8 716 140.23	8 923 058.00
Charges brutes liées / habitant	2 578.18	2 895.73	2 943.93
Charges brutes liées / contribuable	3 689.12	4 208.66	4 354.84
Charges nettes liées à l'Etat	4 322 629.85	5 051 219.10	5 152 066.00
Charges nettes liées à la Région	2 459 757.05	2 599 889.85	2 761 807.25
TOTAL CHARGES NETTES LIEES	6 782 386.90	7 651 108.95	7 913 873.25
Charges nettes liées / habitant	2 274.44	2 541.90	2 610.98
Charges nettes liées / contribuable	3 254.50	3 694.40	3 862.31

Cptes apurés 2013	Cptes apurés 2014	Cptes apurés 2015	Budget 2016	Budget 2017
3043	3118	3128	3140 (estimation)	3160 (estimation)
2093	2126	2100 (estimation)	2120 (estimation)	2130 (estimation)
5 833 801.10	6 033 285.60	6 153 521.65	5 751 590.00	5 792 640.00
3 134 407.35	3 170 174.85	3 219 804.15	3 715 610.00	3 838 131.00
8 968 208.45	9 203 460.45	9 373 325.80	9 467 200.00	9 630 771.00
2 947.16	2 951.72	2 996.59	3 015.03	3 047.71
4 284.86	4 329.00	4 463.49	4 465.66	4 521.49
5 135 593.10	5 426 279.00	5 680 496.15	5 224 675.00	5 278 300.00
2 849 554.65	2 851 652.65	2 936 931.00	3 351 020.00	3 511 831.00
7 985 147.75	8 277 931.65	8 617 427.15	8 575 695.00	8 790 131.00
2 624.10	2 654.89	2 754.93	2 731.11	2 781.69
3 815.17	3 893.66	4 103.54	4 045.14	4 126.82



Budget d'investissements 2017

3 Culture, sports et loisirs

Réfection de la place de jeux de Jubindus CHF 45'485.00
(voir explications dans le présent Message)

6 Transports et communications

Remplacement de l'éclairage public CHF 45'000.00
(voir explications dans le présent Message)

Crédit d'étude lié à la modernisation de la gare de Givisiez (passerelle) CHF 50'000.00
(voir explications dans le présent Message)

Réaménagement de la place de-Boccard CHF 190'000.00
(montant qui sera vraisemblablement payé en 2016 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 27 mai 2015)

Reprise des infrastructures Beauséjour Sud CHF 120'000.00
(montant qui doit être payé de 2016 à 2025 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 19 décembre 2007)

- Taxes de raccordement au réseau d'eau potable – CHF 10'000.00

- Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées – CHF 15'000.00

Total net du budget d'investissements 2017 CHF 425'485.00

Réfection de la place de jeux de Jubindus

Avec le temps, le tapis sécuritaire de sol de la place de jeux de Jubindus s'est fissuré de manière à mettre sérieusement en danger les ébats de nos chères petites têtes blondes. Une réparation des fissures par injection d'un produit adéquat n'est pas souhaitable. D'une part, cette façon de procéder engendrerait des coûts importants et, d'autre part, elle ne garantirait plus les normes actuelles de sécurité qui ont, depuis la pose du tapis à l'époque, radicalement changé. Enfin, sur un tel revêtement ainsi rapiécé, il ne serait légalement plus possible d'intervenir pour remplacer des éléments basiques de jeu conformes aux nouvelles normes de sécurité.

Afin de garantir la sécurité de ladite place, le Conseil communal, en accord avec la Commission financière, a déjà entrepris les travaux nécessaires durant l'été 2016.

Dès lors, le Conseil communal sollicite l'Assemblée communale du 14 décembre 2016 pour la validation des travaux de réfection de la place de jeux pour un montant de CHF 45'485.00, à financer par les liquidités de la Commune.



Remplacement de l'éclairage public

Dans le cadre du rajeunissement du système d'éclairage public de la Commune, il reste un dernier secteur à assainir. Celui-ci est encore équipé d'anciennes lampes au sodium, lesquelles ne peuvent plus être remplacées. Dans le cadre d'un programme d'encouragement E 300, le Groupe E offre, pour un tel remplacement, un rabais conséquent par candélabre. En outre, ces nouveaux candélabres sont équipés pour une réduction de l'éclairage de 23 h à 6 h (diminution de l'intensité de 10% de 23 h à 0 h puis de 50% de 0 h à 6 h). En cas d'acceptation de l'offre du Groupe E, l'économie annuelle pour la Commune se monterait, dans le cas qui nous occupe, à 67,8% !

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 14 décembre 2016 un crédit pour les travaux de remplacement d'une partie de notre éclairage public pour un montant de CHF 45'000 qui sera financé par un emprunt bancaire. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 4 % (CHF 1'800) et d'un intérêt de 1.5% (CHF 675).



Crédit d'étude lié à la modernisation de la gare de Givisiez (passerelle)

Les informations sur ce crédit d'étude se trouvent à la page 5 du présent Message.

S'agissant de l'aspect financier, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 14 décembre 2016 un crédit d'étude lié à la modernisation de la gare de Givisiez (passerelle) d'un montant de CHF 50'000, qui sera financé par un emprunt bancaire. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 15 % (CHF 7'500) et d'un intérêt de 1,5% (CHF 750).



Planification financière 2017-2021

Compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Population légale de réf. (N-1)	3160		3180	
0	ADMINISTRATION	1'606'145.00	246'400.00	1'620'840.00	248'150.00
1	ORDRE PUBLIC	439'555.00	7'000.00	417'790.00	107'000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'672'900.00	129'650.00	3'698'200.00	131'550.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	556'215.00	26'500.00	567'700.00	26'900.00
4	SANTE	1'129'355.00	22'500.00	1'169'000.00	23'500.00
5	AFFAIRES SOCIALES	2'087'020.00	14'250.00	2'086'100.00	16'350.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'375'525.00	175'250.00	1'415'350.00	175'750.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2'288'566.00	2'114'296.00	2'318'490.00	2'110'575.00
8	ECONOMIE	54'250.00		54'500.00	
9	IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	3'351'300.00	13'351'830.00	3'485'177.70	13'249'964.50
	TOTAUX	16'560'831.00	16'087'676.00	16'833'147.70	16'089'739.50
	Résultat	-473'155.00	-2.94%	-743'408.20	-4.62%

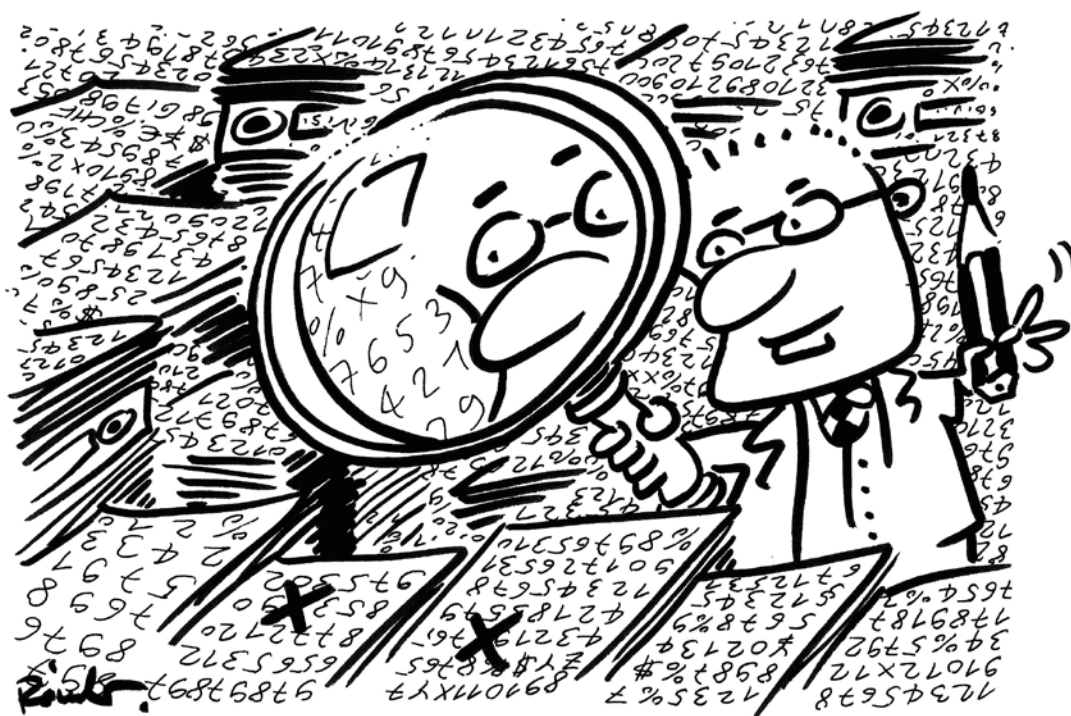


Budget 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3200		3220		3220	
1'625'345.00	249'200.00	1'650'850.00	250'450.00	1'651'350.00	251'450.00
452'195.00	107'000.00	422'705.00	107'000.00	422'605.00	107'000.00
3'736'300.00	132'850.00	3'754'900.00	132'850.00	3'764'900.00	132'850.00
571'100.00	27'000.00	575'200.00	27'200.00	577'800.00	27'200.00
1'187'180.00	24'500.00	1'199'920.00	25'500.00	1'206'950.00	26'500.00
2'099'800.00	16'395.00	2'107'900.00	16'450.00	2'114'350.00	16'450.00
1'392'050.00	175'950.00	1'417'250.00	175'950.00	1'400'250.00	175'950.00
2'287'065.00	2'123'605.00	2'297'530.00	2'131'565.00	2'300'550.00	2'117'565.00
60'400.00		56'300.00		57'200.00	
3'755'365.00	13'713'865.00	3'905'985.00	14'166'060.00	3'899'230.00	14'376'060.00
17'166'800.00	16'570'365.00	17'388'540.00	17'033'025.00	17'395'185.00	17'231'025.00
-596'435.00	-3.60%	-355'515.00	-2.09%	-164'160.00	-0.95%

Désignation de l'organe de révision

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes (LCo), l'Assemblée communale du 21 mai 2013 a, sur proposition de la Commission financière, désigné la société Multifiduciaire SA à Fribourg, en qualité d'organe de révision des comptes de notre Commune, pour une durée de trois ans. Ce mandat s'est terminé par la révision des comptes 2015.

Comme prévu à l'art. 97 al. 1 de la Loi sur les communes, la Commission financière émettra une proposition de désignation de l'organe de révision pour les comptes 2016 à 2018 lors de l'Assemblée communale du 14 décembre 2016.



Modification des statuts de l'ACoPol

Créée en 2004, l'Association de communes pour la création et l'exploitation d'un corps de police intercommunale (ci-après : l'ACoPol) regroupe les communes de Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne, où elle est basée.

La commune de Matran a émis le souhait de rejoindre cette Association dès le 1er janvier 2017 et de bénéficier ainsi des services de l'ACoPol. Cette commune, dont le territoire est limitrophe de Villars-sur-Glâne, peut parfaitement être incluse dans le périmètre de l'Association sans que cela ne pose de problèmes particuliers. La seule contrainte réside dans l'engagement d'un agent supplémentaire pour couvrir les besoins de Matran. Concrètement, avec cet engagement supplémentaire, les communes membres de l'Association ne verront pas leur contribution financière augmenter, au contraire, celle-ci baissera légèrement. Le coût par habitant passera de CHF 42.54 à CHF 41.84.

Saisissant l'occasion de la demande d'adhésion de la commune de Matran, le comité de l'ACoPol a décidé de procéder à une refonte des statuts qui sépare, dorénavant, les dispositions purement statutaires des réglementations régissant les affaires de police et du personnel.

L'Assemblée des délégués a accepté cette proposition dans sa séance du 27 octobre 2016.

En conséquence, le Conseil communal vous recommande d'approuver les modifications des statuts de l'ACoPol.

Les statuts ne figurent pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch, dans la rubrique Quoi de neuf ? Ils sont également disponibles à l'administration communale.



Modification des statuts de Coriolis Infrastructures

Les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot ont constitué, en 2007, une association de communes sous le nom de «Coriolis Infrastructures, Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg» (ci-après : l'Association). L'Association a pour but la réalisation et l'exploitation de deux infrastructures culturelles, l'une à Fribourg, l'autre à Villars-sur-Glâne. Ces deux infrastructures ont été réalisées, à l'enseigne de Equilibre à Fribourg et de Nuithonie à Villars-sur-Glâne.

Les communes d'Avry et de Matran ont exprimé leur volonté de devenir membres de l'Association. Réunis en assemblée le 1er juin 2016, les délégués ont accepté ces demandes et ont procédé à une modification des statuts.

Les communes fondatrices sont dès lors appelées à ratifier la modification statutaire prise par l'Assemblée des délégués, en vue de permettre l'adhésion des communes d'Avry et Matran.

En conséquence, le Conseil communal vous recommande d'approuver la modification des statuts de Coriolis Infrastructures.

Les statuts ne figurent pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch, dans la rubrique Quoi de neuf ? Ils sont également disponibles à l'administration communale.

Election d'un/-e Conseiller/-ère d'Agglomération

Afin de repourvoir le siège laissé vacant suite à la démission de Mme Marcella Pelle, il appartient à l'Assemblée communale du 14 décembre 2016 de réélire un membre au sein du Conseil d'Agglomération.

Du changement au Conseil communal

Comme vous avez pu en prendre connaissance sur le site internet ainsi qu'au pilier public, le Conseil communal a enregistré, début octobre 2016, la démission de Mme Marcella Pelle pour des raisons de santé.

Malgré un court passage au sein du Conseil communal, nous exprimons à Mme Pelle notre vive reconnaissance pour son dévouement au service de la collectivité.

Afin de repourvoir le siège laissé vacant, Mme Eva Berclaz, première des « viennent-ensuite » de la liste « Entente communale », a été proclamée élue par le Conseil communal et est entrée en fonction le 10 octobre 2016 après son assermentation par le Préfet de la Sarine. Nous la félicitons et lui souhaitons une fructueuse activité dans la collégialité et la collaboration, pour le bien de la commune, de sa population et de ses entreprises.



Devant, de gauche à droite :

M. Daniel Känel, Mme Suzanne Schwegler, Mme Hélène Page, M. Gilles de Reyff

Derrière, de gauche à droite :

M. Vladimir Colella, Mme Eva Berclaz, M. Hervé Schuwey

Du changement au Conseil communal (suite)

Lors de sa séance du 10 octobre 2016, le Conseil communal s'est reconstitué de la manière suivante :

1	Suzanne Schwegler Syndique	Route du Château-d'Affry 38a Tél. : 079 460 22 90 s.schwegler@givisiez.ch	Administration, relations extérieures et urbanisme <i>(suppl. : Daniel Känel)</i>
2	Daniel Känel Vice-syndic	Beauséjour 29 Tél. : 079 607 59 53 d.kaenel@givisiez.ch	Patrimoine communal, forêts, énergie, environnement et affaires culturelles <i>(suppl. : Hélène Page)</i>
3	Eva Berclaz	Rue Robert-Stalder 5 Tél. : 079 777 60 70 e.berclaz@givisiez.ch	Eaux, endiguement et économie <i>(suppl. : Vladimir Colella)</i>
4	Vladimir Colella	Route du Mont-Carmel 9 Tél. : 078 793 46 65 v.colella@givisiez.ch	Finances et mobilité <i>(suppl. : Suzanne Schwegler)</i>
5	Gilles de Reyff	Route André-Piller 7 Tél. : 079 350 99 66 g.dereyff@givisiez.ch	Enseignement et formation, sports <i>(suppl. : Hervé Schuwey)</i>
6	Hélène Page	Route de l'Epinay 2 Tél. : 079 537 46 84 h.page@givisiez.ch	Vie sociale, santé publique et migrants <i>(suppl. : Gilles de Reyff)</i>
7	Hervé Schuwey	Route de la Faye 21b Tél. : 079 395 30 50 h.schuwey@givisiez.ch	Services communaux et ordre public <i>(suppl. : Eva Berclaz)</i>

Enquête sur les besoins en places d'accueil préscolaire et extrascolaire

La loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) et son règlement d'application (RStE), rassemblent, sous une seule législation, les principes régissant l'accueil préscolaire et l'accueil extrascolaire.

La loi entend garantir un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Elle assure des prestations de qualité qui sont financièrement accessibles à tous. Elle prévoit d'améliorer l'accessibilité financière de l'offre en demandant que la tarification se fasse en fonction de la capacité économique des parents et en introduisant une participation financière du canton et des employeurs. La loi précise le rôle des communes dans l'évaluation des besoins et le soutien aux places d'accueil préscolaire et extrascolaire.

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) est l'organe de surveillance des structures d'accueil. Il est également chargé de soutenir les communes dans leur travail d'évaluation des besoins et de recenser les places d'accueil en vue de leur subventionnement.

L'art. 6 LStE prévoit entre autres que les communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structure d'accueil extrafamilial, et que les résultats des évaluations soient communiqués aux citoyennes et aux citoyens.

Afin de répondre aux obligations légales, la Commune de Givisiez a dès lors envoyé, en septembre dernier, un questionnaire aux 328 parents qui ont des enfants de 0 à 12 ans. 104 foyers ont pris la peine de se pencher sur les sept pages de cette enquête. Qu'ils en soient ici remerciés. Le taux de participation se monte à 31,71%.

Les résultats de cette enquête sont disponibles sur le site www.givisiez.ch, ainsi qu'à l'administration communale.

Cartes journalières CFF : nouveau prix de vente

Il n'y a pas que les feuilles qui tombent en automne, les annonces d'augmentation des tarifs aussi. A l'instar de nombreuses assurances-maladie, les CFF nous ont aussi fait part de leurs augmentations...

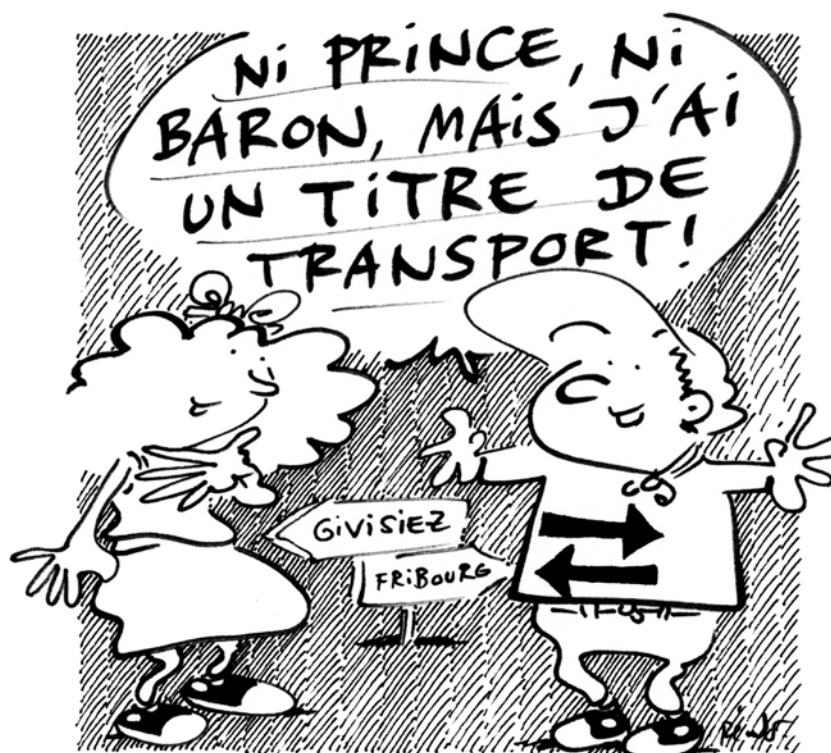
Dès le 11 décembre 2016, en effet, le jeu annuel de cartes journalières coûtera CHF 14'000.-, soit une augmentation totale de CHF 1'100.- enregistrée en trois fois depuis celle de décembre 2012.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus serré, une telle inflation oblige évidemment le Conseil communal à revoir le prix de vente de ces titres de transport, actuellement fixé à CHF 35.-/jour.

Ne voulant pas, pour l'heure, remettre en question les huit cartes journalières mises à disposition de la population, le Conseil communal en a porté le prix de vente à CHF 40.-/jour dès le 1er janvier 2017.

Petit rappel au passage : l'administration communale n'enregistre aucune réservation de cartes journalières, par téléphone, par courrier, par courriel ni au guichet. La disponibilité de ces cartes peut être consultée sur le site www.givisiez.ch.

Bon voyage à tous !



Subventionnement des titres de transports

Depuis de nombreuses années, afin de promouvoir l'usage des transports publics, la commune de Givisiez subventionne l'achat des titres de transports réguliers, pour les jeunes et pour les adultes.

Toutefois, dans le contexte budgétaire actuel, le Conseil communal a décidé de supprimer, bien à regret, les subventions accordées aux adultes et de modifier les montants des subventions accordées aux jeunes comme suit :

	Jusqu'au 31.12.2016	Dès le 1.1.2017
Participation pour les adultes	10.-/mois ou 120.-/an	0.-
Participation pour les jeunes jusqu'à 20 ans, étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans	20.-/mois ou 214.-/an	20.-/mois ou 200.-/an

Dès le 1er janvier 2017, sur présentation du titre de transport, l'administration communale octroie cette subvention :

- aux jeunes jusqu'à 20 ans, ainsi qu'aux étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans sur présentation de leur carte d'étudiant ou d'un justificatif de formation,
- au comptant,
- dès l'échéance du titre de transport,
- aux jeunes, étudiants et apprentis ayant leur domicile légal à Givisiez.

Si le titre de transport est la carte «SwissPass», la facture d'achat, où figurent le détail de la prestation achetée ainsi que sa validité, doit également être présentée. En effet, aucune mention d'échéance ne figure sur cette carte.

Les adultes qui sont en possession d'un titre de transport acquis en 2016, et dont l'échéance intervient en 2017, peuvent bénéficier de la subvention uniquement pour la période 2016 (au prorata des mois concernés en 2016).

Pour tous renseignements, l'administration communale reste à votre entière disposition.

In Memoriam

† Bernard Schneider (1931-2016)

ancien Vice-syndic

Mardi 11 octobre dernier, Givisiez, Fribourg et la Suisse perdaient un grand homme. Grand non seulement par la taille, les compétences, le charisme ou la clairvoyance, mais aussi par l'action efficace qu'il mena dans une carrière cohérente et fructueuse.



Les habitués de nos assemblées communales connaissent cette silhouette élancée, qui se levait régulièrement au chapitre des comptes ou du budget : «Bernard Schneider, Orée de la Faye. Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, j'ai une remarque et deux questions...». S'ensuivaient alors une analyse pertinente des chiffres publiés par le Conseil communal et des questions,

dont M. Schneider connaissait souvent les réponses, mais qu'il souhaitait voir exprimées plus clairement pour l'assistance.

L'histoire de Bernard Schneider à Givisiez commence au milieu des années cinquante, lorsque ce jeune économiste, passionné d'aviation sportive, participe ici à un meeting aérien. Il repère alors un terrain assez plat et bien situé, proche de la route cantonale et de la voie ferrée, qu'il juge idéal pour accueillir l'entreprise de son beau-frère Henri Stephan, à l'étroit dans son usine de Pérolles à Fribourg. Stephan SA s'installe là en 1958. Bernard Schneider en devint par la suite le directeur, puis le président du conseil d'administration. En 1968, il élisait aussi domicile à Givisiez.

Bien qu'on l'ait sollicité jusqu'au niveau national, Bernard Schneider n'accepta qu'un seul mandat politique, celui de Vice-syndic et responsable des finances communales à Givisiez, entre 1970 et 1978. Comme chef d'entreprise, il portait utilement la voix de l'économie dans une commune qui s'appretait à consacrer le tiers de son territoire à l'industrie. Il posait aussi les garde-fous financiers au sein d'un Conseil communal «à l'ancienne», où le Syndic régnait alors quasiment sans partage.

A la veille d'un développement spectaculaire de sa commune, Bernard Schneider lui fit prendre une décision courageuse, pleine de sagesse et de lucidité : l'achat en 1972 d'un terrain de 14'000 m² au centre du village, destiné aux divers équipements publics locaux dont la nécessité ne tarderait pas à se faire sentir. Le centre scolaire, le Rural et la réserve de terrain que constitue l'emplacement du tennis confirment aujourd'hui le bienfondé de cet achat.

Au plan cantonal, Bernard Schneider présida notamment la Chambre de commerce. A ce titre, il assura en 1985 le sauvetage de Chocolat Villars, s'engageant personnellement et associant quelques entreprises de la région – dont Cremo SA, Stephan SA et Sapco SA – pour assurer la pérennité de cette industrie fribourgeoise emblématique. Avec succès, puisqu'aujourd'hui Villars Holding SA est cotée en bourse et présente une rentabilité solide, en constante progression.

Parmi d'autres responsabilités assumées au niveau du pays – membre du Vorort et de plusieurs conseils d'administration importants – Bernard Schneider siégea longtemps à celui des PTT, dont il fut le dernier président jusqu'en 1998. Jugeant la gouvernance faïtière de cette double entreprise publique peu adaptée aux défis technologiques, économiques et sociaux différents qui se dressaient devant la poste et les télécommunications, Bernard Schneider prôna d'abord leur séparation, puis en inspira le concept. Désormais, La Poste et Swisscom peuvent développer chacun leur propre stratégie, adaptée à leur mandat, à la concurrence, à leurs moyens et à l'évolution fulgurante de la technologie.

Bernard Schneider servit aussi son pays comme colonel à l'armée, dans les troupes de transmission. Effectivement, dès son plus jeune âge, il se passionnait déjà pour les télécommunications et, à 18 ans (!), il équipait la légation suisse de Paris – l'actuelle ambassade – des appareils radio nécessaires à communiquer avec Berne. Quelque trente ans plus tard, il sut convaincre le conseil d'administration des PTT de participer à un programme international de satellites de télécommunications, auquel la Suisse traditionnelle ne croyait pas encore et qu'elle trouvait trop cher !

Pour son entreprise, sa commune, son canton et son pays, Bernard Schneider fut un visionnaire, à qui l'avenir donna systématiquement raison. On lui reconnaissait aussi sa droiture, vertu paternelle disait-il, «que l'on doit ressentir au-dedans de soi». Né sous le signe de la balance, il avouait lui-même toujours peser les deux plateaux en présence. Toutes ces qualités, avec bien d'autres, en firent ce personnage hors du commun qui influence beaucoup notre quotidien sans que nous en ayons conscience.

Retiré des affaires, Bernard Schneider passa les dernières années de sa vie à entourer affectueusement son épouse atteinte dans sa santé, qui décèdera d'ailleurs quelques jours après lui.

A leurs quatre enfants, aux belles-filles, aux petits- et arrière-petits-enfants, ainsi qu'aux neveux Pierre et Jacques Stephan, qui succédèrent à leur oncle à la tête de l'entreprise familiale, le Conseil communal présente ses sincères condoléances. Il leur dit aussi sa grande admiration et sa vive reconnaissance pour le bien que Bernard Schneider distilla partout où il passa. Avec discrétion et efficacité.

Nouveau local de vote dès 2017

Durant l'année 2016, le local de vote a été installé à la Bibliothèque communale. Cela a sans doute permis à bon nombre de personnes de découvrir ces locaux et, pourquoi pas, d'y retourner pour y louer des livres ?

Cependant, pour des raisons administratives, il s'avère que cette solution n'est pas optimale.

Par conséquent, dès le 12 février 2017, date des prochaines votations fédérales, le local de vote sera installé à l'Administration communale, Place d'Affry 1. Il sera ouvert lors de chaque votation et/ou élection, de 11h à 12h.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce changement.



Horaires durant les fêtes de fin d'année 2016

Durant les fêtes de fin d'année, l'horaire de l'administration communale sera le suivant :

Administration communale

lundi	26 décembre 2016	fermé
mardi	27 décembre 2016	fermé
mercredi	28 décembre 2016	fermé
jeudi	29 décembre 2016	fermé
vendredi	30 décembre 2016	fermé
lundi	2 janvier 2017	fermé
mardi	3 janvier 2017	de 13h30 à 18h30
mercredi	4 janvier 2017	de 13h30 à 17h
jeudi	5 janvier 2017	de 13h30 à 17h
vendredi	6 janvier 2017	de 13h30 à 16h

Dès le 9 janvier 2017, reprise de l'horaire habituel.

Nous vous remercions d'ores et déjà de prendre vos dispositions suffisamment tôt pour les formalités administratives à remplir durant cette période.

La déchetterie sera, quant à elle, desservie comme suit :

Déchetterie

samedi	24 décembre 2016	fermé
lundi	26 décembre 2016	fermé
mardi	27 décembre 2016	de 16h à 18h30
mercredi	28 décembre 2016	de 9h30 à 11h30 et de 16h à 18h30
jeudi	29 décembre 2016	de 16h à 18h30
vendredi	30 décembre 2016	de 16h à 18h30
samedi	31 décembre 2016	fermé
lundi	2 janvier 2017	fermé
mardi	3 janvier 2017	de 16h à 18h30
mercredi	4 janvier 2017	de 9h30 à 11h30 et de 16h à 18h30
jeudi	5 janvier 2017	de 16h à 18h30
vendredi	6 janvier 2017	de 16h à 18h30
samedi	7 janvier 2017	de 9h à 17h30

Dès le 9 janvier 2017, reprise de l'horaire habituel.

Le Conseil communal et le personnel communal vous souhaitent de très bonnes Fêtes et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2017

Bienvenue à *La Maison des Artistes*

Est-il raisonnable aujourd'hui d'investir de l'argent pour promouvoir les activités artistiques et culturelles dans le Canton de Fribourg, qui connaît pourtant déjà une vie culturelle relativement riche et variée, notamment à travers le théâtre, le chant et la danse ? C'est pourtant le pari qui a été fait par quelque 38 personnes (individus ou groupes) représentant 20 emplois à plein temps et des dizaines d'emplois à temps partiel dans les arts visuels et de la scène ainsi que dans la musique. C'est ainsi qu'est née la société coopérative intitulée *La Maison des Artistes*, dont les statuts ont été adoptés le 31 octobre 2012.

Après quatre ans de démarches, cette société coopérative, dont le siège est à Fribourg, vient d'acquérir des immeubles à la Rue Jean-Prouvé, à Givisiez, pour y implanter sa *Maison des Artistes*, qui ouvrira ses portes vraisemblablement en 2018. Ainsi, la Commune de Givisiez aura sur son territoire, juste à côté du Théâtre des Osses, un centre de création permettant d'offrir des locaux et des ateliers aux artistes, aux associations culturelles et aux artisans qui œuvrent dans le milieu artistique à un prix modéré.

Comme indiqué ci-dessus, les trois axes de création comprennent les arts visuels comme le cinéma, les arts de la scène comme le théâtre et la danse, ainsi que la musique. Le Conseil communal se réjouit à l'idée d'accueillir cette nouvelle *Maison des Artistes*, qui va certainement contribuer au développement des activités artistiques et culturelles dans le Canton de Fribourg, et pourquoi pas plus largement ?

Dans le rétroviseur

Le monde bouge très vite, les bâtiments se construisent, tout se transforme ...

Mais à quoi ressemblait Givisiez par le passé ?

C'est avec cette question qu'une nouvelle rubrique de notre Message voit le jour :

Dans le rétroviseur

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'administration communale.

Inaugurons cette rubrique avec cette photo :



Alors que les travaux d'agrandissements de l'EMS Le Manoir ont débuté, saviez-vous que cette bâtisse appartenait auparavant à la famille d'Affry, puis à la famille de Boccard ?

Intéressé par l'historique de ce bâtiment ? P'tit Givi se fait un plaisir de vous l'expliquer (pp. 7 à 10), ainsi que le site www.givisiez.ch, à sa rubrique Présentation, Village.

Amicale des sapeurs-pompiers de Givisiez

70ème anniversaire de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Givisiez, fêté le 17 septembre 2016 :

L'évolution du CSP Givisiez de 1946 à 2016

Je vous parle d'un temps que les moins de 70 ans ne peuvent pas connaître.

Nous sommes en 1946, année de la fondation de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Givisiez. Le commandant s'appelle Emile Stempfel. La pompe à bras de 1906 sommeille toujours dans ce petit garage construit la même année en annexe de l'école. A ses côtés, deux chariots dévidoirs à grande roues de bois cerclées. L'échelle aussi est en bois, et plus lourde que haute.

On s'en accomode jusqu'en 1958, où pour 12'200 francs une belle motopompe amorce la modernisation de notre équipement. Même si cela prendra du temps. De 1949 à 1965, c'est Walter Nydegger qui commande le corps.

En 1966, les 15 pompiers de Givisiez sont encore alarmés par le tocsin, «les cloches de l'église à toute volée» dit le rapport du nouveau commandant, Gilbert Crausaz. Néanmoins, celui-ci a déjà établi les 5 plans de défense destinés aux plus importantes fermes du village. Le 23 août 1970, Gilbert Crausaz s'effondre, mort, sur le terrain de foot de Givisiez, vis-à-vis de la maison paternelle à la route de Belfaux. Albert Burké lui succède au pied levé. Il sera nommé «Capitaine du feu» le 1er janvier 1973.

En 1974, on vend l'échelle en bois mais, faute de place dans le local, la longueur de la nouvelle échelle métallique, déployée, sera limitée à 9,8 m au lieu des 11 m du modèle standard.

1974, c'est aussi l'année de l'incendie de la ferme Siffert, le plus gros sinistre que Givisiez ait connu de mémoire d'homme. Notre belle motopompe aspirait l'eau dans le réservoir au bas du Recoulet, pour alimenter le tonne-pompe du Centre de renfort. Les anciens se souviennent encore que le machiniste de Fribourg avait confondu les conduites d'alimentation et de refoulement... La famille Siffert fut d'abord hébergée par les Nussbaumer à la ferme de Toutvent, puis vécut quelques temps au Manoir, jusqu'à ce qu'on leur reconstruise une habitation provisoire, à côté du rural qu'on avait pu préserver des flammes.

Lors de mon incorporation en 1976, les exercices étaient invariablement organisés avec le groupe chariot-dévidoir à l'hydrante de l'église, la motopompe au réservoir du Recoulet et l'échelle à l'école (l'actuelle administration communale), devant le local du feu. Mon casque était du modèle militaire 1918, nous n'avions ni combi ni bottes, mais une lourde veste de drap épais bleu foncé à liseré rouge.

Cela s'arrangea peu à peu avec le Cap Jean-Marie Telley, qui reprit le commandement en 1978. Entre 1980 et 1984, les officiers d'abord, puis chaque sapeur reçut un combi, puis une veste imperméable, puis des bottes et un casque américain, ensuite une ceinture de porte-lance et des gants de travail. Quant aux matériel et engins, l'exiguïté du local ne permettait pas de grandes acquisitions, si ce n'est la réfection ou le remplacement des vieux chariots à tuyaux. La seule petite place qui nous restait dans le local reçut une étagère, destinée à Givi 1, Givi 2 et Givi 3, nos premières radios achetées en 1985.

La nuit du 30 mars 1980, quelques vandales en goguette boutèrent le feu à la cabane forestière de Moncor, où le regretté Michel Python entreposait et bichonnait son matériel de bûcheron. Cet engagement me laisse le souvenir de Jean-Philippe, assis dans le coffre de ma Simca, tenant fermement le timon d'un chariot-dévidoir en montant vers la forêt. Heureusement qu'il faisait nuit ! Et de toute manière il ne restait rien à sauver. Le Conseil communal décida alors de ne pas reconstruire cette cabane, préférant faire l'acquisition d'un véhicule Pony pour l'édilité. En fait, le premier véhicule communal à 4 roues...

Si ce Pony rendait effectivement service en tractant la pompe aux exercices, on ne pouvait que peu compter sur lui pour la première intervention. Il en allait de même des tracteurs, que les pompiers-paysans étaient censés prendre en alarme. Et où mettait-on l'échelle ? Ce problème de transport devenait de plus en plus aigu. Mais bon, avec un si petit local et dans le contexte de l'époque, on faisait avec. Ou plutôt sans... Les autres villages n'étaient d'ailleurs guère mieux lotis.



2 février 1985 : exercice d'alarme avec mise à feu de la «ferme de la Pouponnière» (avant sa destruction pour faire place au Séminaire de Sion)

Amicale des sapeurs-pompiers de Givisiez (suite)

Le 23 octobre 1985, vers 8 h du matin, Yvette Telley – l'épouse du commandant – m'appelle au bureau communal : «Ecoute, Gérard, la police a téléphoné. Il y a une voiture qui brûle à la sortie de la forêt, côté Villars, et Jean-Marie est malade.». N'ayant aucun véhicule à disposition, je réquisitionne la voisine du 1er étage et c'est elle qui me conduit immédiatement sur place... en robe de chambre. Certes, je pus facilement éteindre ce feu de moteur avec l'extincteur à bretelles dont nous disposions au local, mais l'image donnée ce matin-là me parut indigne d'une commune de quelque 1500 habitants, dotée d'une déjà importante zone industrielle. Le Conseil communal en prit d'ailleurs rapidement conscience, puisqu'à sa séance suivante il décidait l'achat d'un véhicule de première intervention pour le service du feu. Et sans savoir encore où on allait pouvoir le mettre !

La solution vint de Gérard Pepe, qui déposa en été 1986 les plans d'un immeuble à la route du Crochet 1, dont le sous-sol était encore disponible. Il suffisait de l'excaver un peu plus et de créer un accès «officieux» sur la route des Taconnets. Tout alla très vite et, six mois plus tard, nous disposions d'un nouveau local, d'un vrai véhicule du feu... et d'un pompier supplémentaire : notre propriétaire et précieux spécialiste en auto-électricité. On sortait enfin du moyen-âge pour entrer dans les temps modernes !

Le 1er janvier 1987, je succédai au Cap Jean-Marie Telley. Un nouveau local, un nouveau véhicule, un nouveau commandant : donc une nouvelle organisation, peut-être un peu plus militaire dans sa forme, mais nécessaire en fonction de l'augmentation des effectifs et de la complexité croissante de nos équipements. En effet, la protection de la respiration, en 1988, puis l'échelle mécanique à moteur et une jeep Toyota Landcruiser, deux ans plus tard, marquent des étapes significa-

tives de notre développement, où les efforts de formation doivent être à la hauteur des sommes investies par la commune et des responsabilités qui en découlent.

En 1989 et 1991, le Père Noël ressemble au bonhomme Michelin. Lors des deux étapes de construction de ces entrepôts de pneumatiques, le Conseil communal a habilement justifié et exigé du manufacturier français le financement de matériel pour les pompiers : tout d'abord une nouvelle motopompe avec une remorque de transport d'eau entièrement équipée (1 km de tuyaux de \varnothing 75 mm), puis un fourgon Renault Trafic pour la protection de la respiration.

Avec d'autres remorques et matériel divers, notamment destinés aux inondations et aux services de pol route toujours plus fréquents, le local du sous-sol ne suffit bientôt plus. Dès 1991, on loue alors à Gérard Pepe un des 4 segments de la halle du haut.

L'effectif du corps montera jusqu'à 60 pompiers, très assidus puisqu'une moyenne de 98% de présences est enregistrée lors des 5 exercices généraux de 1992. Le corps vient de recevoir ses premières vraies tenues de feu et sa formation – jusque-là limitée aux engins traditionnels – doit se diversifier : les premiers secours sanitaires, le dépannage d'ascenseurs, le réseau d'eau, les lignes électriques ferroviaires, le gaz naturel, la gestion du trafic routier, les installations sprinkler, le sauvetage du bétail, et j'en passe... Des «écoles de feu» sont régulièrement organisées pour les institutions d'accueil et les entreprises les plus concernées. On introduit aussi un service de piquet durant le weekend pour les officiers, qu'on charge de faire tourner les véhicules et contrôler les hydrantes.

En 1994, le corps étrenne sa bannière et se choisit une devise : «Sauver et servir». Oui, un corps de pompiers, ce n'est pas que des hommes et des engins, mais aussi une fierté, un état d'esprit et une ambiance, que matérialise désormais ce beau drapeau.

La création des Pompiers cyclistes de Givisiez – qui participèrent à de nombreux championnats de monde sur route et VTT – les imposantes délégations du corps aux marches de Guin ainsi que les stands du Téléthon ou l'organisation du 1er août, par exemples, traduisent bien cet état d'esprit et cette ambiance fraternelle, que notre Amicale contribue par ailleurs à perpétuer d'une génération à l'autre.

Mais un corps de sapeurs-pompiers ne doit pas que se regarder le nombril, se dire le meilleur et vouloir jalousement garder «ses» feux pour lui. Une autre devise doit l'animer : «L'union fait la force». Il s'agit donc de bien connaître ses voisins et de collaborer avec

eux. Ainsi, par une convention signée en 1996 – à l'initiative de Givisiez – la Conférence des services du feu du Grand-Fribourg anime désormais cette collaboration, basée sur l'entraide gratuite, réciproque et solidaire en cas de sinistre. Cette charte a rapidement permis à tous nos corps de pompiers – y compris le bataillon de Fribourg – de réduire de 50 % leurs effectifs tout en gagnant en efficacité.

Au 1er janvier 1997, le Cap François Meuwly prend le relai. Son passage à la tête du corps des sapeurs-pompiers de Givisiez sera notamment marqué par l'achat, l'année suivante, des 4 halles de Gérard Pepe, qui deviennent alors notre nouveau local du feu. L'effort financier de la commune sera complété par plus de 2000 heures de travail effectuées par les pompiers eux-mêmes. Mais, cette fois, on est chez nous ! Et bien installés ! Des tenues de feu de la nouvelle génération, des bottes «Rangers» et le casque F1 donnent fière allure à l'effectif, qui met aussi en service en l'an 2000 une nouvelle remorque pionnier.



28 août 1993 : exercice d'extinction en conditions réelles (ce type d'exercice ne serait plus admis aujourd'hui)

Amicale des sapeurs-pompiers de Givisiez (suite)

La collaboration voulue par la Conférence du Grand-Fribourg déploie ses effets par de nombreux cours et exercices communs, des achats groupés et des prêts de matériel, l'exemption de la taxe pour les pompiers incorporés ailleurs et des engagements lors de grands événements régionaux, tels que l'arrivée du Tour de France en 1997, les courses Morat-Fribourg ou les Comptoirs à Forum. A signaler aussi, le 28 février 2002, le difficile incendie d'un dépôt de pneus usagés à Cormagens, ou l'entraide gratuite s'appliqua durant 3 jours de flammes et de fumées noires, comme lors de l'incendie monstre des halles Muller à Vuisternens-en-Ogoz, le 4 mai 2007, ou ceux des bâtiments Vuille à Fribourg, le 6 février 2010, et plus récemment de la ferme Wyss à Corminboeuf, le 31 juillet de l'an passé.

Pour des raisons professionnelles et vu son incorporation au Centre de renfort de Fribourg, le Cap Meuwly cède le commandement le 1er janvier 2003 au Cap Roland Berger.

Le temps passe vite et il s'agit déjà de penser au renouvellement du parc de véhicules. En 2006, un camion Mercedes Atego – équipé d'un système CAFS – vient remplacer le premier fourgon Mercedes de 1986, qui continuera à servir dans une commune de l'Intyamon. En 2010, ce camion devient un vrai tonne-pompe par l'adjonction d'une réserve de 1000 lt d'eau. On peut alors revendre au service du feu de Zinal notre génial appareil IFEX 3000, pour le premier secours incendie hélicoptéré dans les cabanes de montagne.

Au sein de la Conférence, un rapprochement plus intense s'opère tout naturellement avec nos voisins de Corminboeuf et de Granges-Paccot. Ainsi conçoit-on ensemble le renouvellement de plusieurs anciens véhicules vieillissants. Système probablement unique dans le canton, les trois communes acquièrent en copropriété, entre 2010 et 2011,

trois fourgons Mercedes Sprinter aux équipements complémentaires, stationnés dans nos trois villages mais disponibles pour chacun en tout temps.

L'adoption d'un système de modules de matériel spécifique facilite leur acheminement et favorise les prêts entre communes, par exemple lors d'inondations multiples localisées.

Le 1er janvier 2011, le Cap Cédric Fragnière devient commandant. Professionnel du matériel incendie et instructeur fédéral, il continue l'œuvre de ses prédécesseurs en apportant ses compétences, son expérience et les avantages de ses relations. Sans parler de son enthousiasme et de sa motivation communicative.

En 2014, la jeep de 1990 fait place à un pickup VW Amarok à double cabine et cette année, enfin, notre corps reçoit une nouvelle tenue de feu de la dernière génération.

Bref ! Durant 70 ans, l'Amicale des sapeurs-pompiers de Givisiez a donc accompagné le corps dans une profonde mutation, passant de la pompe à bras à la caméra thermique et du tocsin de l'église aux communications internet. Mais une constante demeure : l'état d'esprit et cette volonté de «Sauver et Servir» qui anime chaque pompier, quels que soient la qualité de ses vêtements ou son mode de locomotion.

En 70 ans, notre Amicale sut créer, puis maintenir cet esprit de corps et cette ambiance qui rend agréable chacune de nos rencontres, qu'elles se passent dans la crise d'un sinistre, dans le devoir d'un exercice ou lors des moments qui les prolongent.

Alors merci l'Amicale ! Vive l'Amicale et vivent les sapeurs-pompiers !

*Givisiez, le 17 septembre 2016
Gérard Steinauer*

Vie sportive, culturelle et sociale



- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continue, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni ou demandez de l'aide ?

AIDE AUX PROCHES – NOS OFFRES

Un service de relève pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, l'emmène en promenade, etc.
Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursés par les PC

Pour les 10 ans du service, action spéciale :

3h de relève gratuites

(du 01.09.2016 au 31.08.2017)

Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

Renseignements : 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.

Des cours pour les proches aidants et les bénévoles



Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur les thématiques suivantes :

- Comment mobiliser une personne âgée
- Activités stimulantes pour personnes âgées
- Faire face à la fin de vie
- Démences et comportements
- Hygiène de base
- Alimentation, quand tout change

Prix : CHF 50.- / personne

Offre proches aidants : Relève de 3 heures à domicile + cours → CHF 95.-/ personne

Informations et inscriptions :

www.croix-rouge-fr.ch/fr/formations ou 026 347 39 59 ou service.sante@croix-rouge-fr.ch

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)

PRO SENECTUTE

Nous cherchons des Bénévoles !

Vous aimez le contact avec les seniors et avez du temps à donner ?

Nous recherchons des Bénévoles pour notre **service accompagnement AVEC**

Ainsi **moniteurs et monitrices sport** pour nos groupes **gymnastique et/ou vélo !**

Etes-vous intéressé(e) ? Appelez-nous !
026 347 12 40 ou info@fr.prosenectute.ch



Association Lire et Ecrire



Cours de français écrit

Pour adultes parlant le français et faiblement qualifiés

- ◆ **Cours de perfectionnement en lecture et écriture** : pour mieux comprendre les écrits et mieux rédiger un texte en fonction d'un projet personnel ou professionnel
- ◆ **Cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture** : pour les personnes peu ou pas scolarisées et qui ont de la peine à lire
- ◆ **Cours spécifique « emploi-santé »** : pour les personnes qui désirent travailler dans des établissements de soins
- ◆ **Cours « Lecture Parent-Enfant »** : pour parents qui lisent difficilement. Le parent vient avec son enfant. Cours gratuit.

Où ? Fribourg, Bulle, Romont ou Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée selon les lieux

Combien ? CHF 60.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

13^{ième} Service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Fribourg

Quand ? Du 30 janvier 2017 au 02 avril 2017

Frais ? Fr. 60.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, Case postale 169, 1705 Fribourg, Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture: 8.00-11.30 / 13.00-17.00

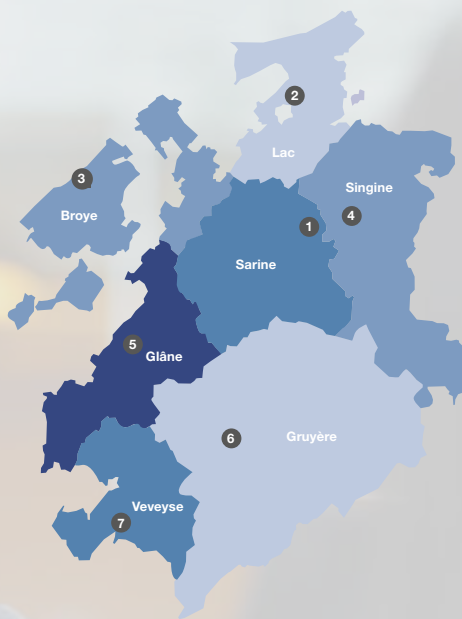
LES IMPÔTS ÇA ME RAPPELLE
TOUT L'AMOUR ET TOUTE LA
TENDRESSE DE TA PREMIÈRE
DÉCLARATION.





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service public de l'emploi SPE
Amt für den Arbeitsmarkt AMA



Où s'inscrire au chômage?

> à l'office régional de placement (ORP) de votre district
> à l'office du travail de votre commune si vous habitez à Fribourg ou Villars-sur-Glâne

1 ORP Centre, District Sarine
Rte des Arsenaux 15
1700 **Fribourg**
T +41 26 305 96 06
F +41 26 305 95 89
orf@fr.ch

4 ORP Nord, District Singine
Schwarzseestrasse 5
1712 **Tavel**
T +41 26 305 96 15
F +41 26 305 95 69
ort@fr.ch

7 ORP Sud, District Veveyse
Rte de Vevey 25
1618 **Châtel-St-Denis**
T +41 26 305 96 12
F +41 26 305 95 78
orc@fr.ch

2 ORP Nord, District Lac
Alte Freiburgstrasse 21
3280 **Morat**
T +41 26 305 96 17
F +41 26 305 95 68
orm@fr.ch

5 ORP Sud, District Glâne
Place St-Jacques 61
1680 **Romont**
T +41 26 305 96 13
F +41 26 305 95 77
orr@fr.ch

3 ORP Nord, District Broye
Rue Saint-Laurent 5
1470 **Estavayer-le-Lac**
T +41 26 305 96 18
F +41 26 305 95 67
ore@fr.ch

6 ORP Sud, District Gruyère
Rte de Riaz 18
1630 **Bulle 2**
T +41 26 305 96 10
F +41 26 305 95 79
orb@fr.ch

Pour plus d'informations

—
www.fr.ch/spe

Suivez-nous sur  [spe.ama.fribourg](https://www.facebook.com/spe.ama.fribourg)



—
Direction de l'Économie et de l'Emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion WVD


LEMANOIR

*Le Manoir et la paroisse de
Givisiez - Granges-Paccot
vous adressent une*

INVITATION



**à participer à la crèche vivante dans la cour du
Manoir, le samedi 17 décembre 2016 à 18h.**

**Après la célébration, les résidents du Manoir et les paroissiens sont invités
à se rencontrer autour d'une tasse de thé et d'un morceau de pain**

CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

Imprimerie Saint-Paul • Fribourg